

**CONDITIONS GENERALES DES JEUX ACCESSIBLES VIA LE SITE WEB
« WWW.ELOTERIE.MA »**

ORGANISATEUR

SOCIETE DE GESTION DE LA LOTERIE NATIONALE, par abréviation SGLN

Tour Crystal 2, Marina Casablanca, Boulevard Sidi
Mohamed Ben Abdellah,
20030, Casablanca – Maroc
Tél : 0522453585

OPERATEUR

SISAL LOTERIE MAROC

4, rue Adil El Haraki, plateaux de bureaux 10, 12 et 13,
Quartier des Hôpitaux, boulevard Abdelmoumen,
Casablanca – Maroc
Tél : 0522294734

HEBERGEUR

N+ONE
2 Rue Lakarari (ex Celli)
Casablanca
Tél : 0520460110

AVERTISSEMENT¹

Bienvenue sur le site <https://www.eloterie.ma> de la Société de Gestion de la Loterie Nationale (ci-après l'« **Organisateur** »).

Vous devez lire attentivement les stipulations suivantes car celles-ci constituent un contrat établissant les conditions générales d'utilisation des jeux en ligne de l'Organisateur (ci-après les « **Conditions Générales** ») via le site <https://www.eloterie.ma> (ci-après le « **Site Internet** »).

Compte de Jeu Anonyme :

La recharge d'un Coupon Prépayé constitue la validation de votre demande de jeu et vaudra acceptation des Conditions Générales et du règlement de chaque jeu proposé. En conséquence, en validant votre Coupon Prépayé sur le Site Internet, vous acceptez les documents susvisés.

Compte Joueur :

Le clic « *j'accepte* » que vous exécuterez après avoir rempli votre demande d'inscription constitue la validation de votre demande de jeu et vaudra acceptation des Conditions Générales, de la Charte des Données Personnelles et du règlement de chaque jeu proposé. En conséquence, en validant votre inscription vous acceptez les documents susvisés.

¹ Les termes commençant par une majuscule ont le sens qui leur est donné à la Section 2 – « Définitions » - des présentes Conditions Générales.

SOMMAIRE

- 1. Préambule :**
- 2. Définitions :**
- 3. Inscription :**
- 4. Activation des comptes :**
- 5. Accès aux comptes:**
- 6. Clôture des comptes:**
- 7. Sécurité :**
- 8. Responsabilité :**
- 9. Jeu responsable :**
- 10. Fonctionnement d'un « Compte Joueur » :**
- 11. Fonctionnement du Compte de Jeu Anonyme**
- 12. Propriété intellectuelle**
- 13. Forclusion :**
- 14. Réclamations :**
- 15. Fraude :**
- 16. Modification des jeux et des Conditions Générales :**
- 17. Adresses de contact :**
- 18. Droit applicable – Litiges :**
- 19. Date de prise d'effet – Modification des Conditions Générales :**

1. Préambule :

Les Conditions Générales suivantes régissent l'ensemble des opérations effectuées via le Site Internet. Toute opération effectuée via le Site Internet implique du Joueur (tel que ce terme est défini à la clause 2 ci-après) son acceptation inconditionnelle et irrévocable des Conditions Générales. Les jeux de l'Organisateur disponibles sur le Site Internet sont réservés aux Joueurs (tel que ce terme est défini à la clause 2 ci-après), personnes physiques, âgées de dix-huit (18) ans et plus.

2. Définitions :

Les termes utilisés dans les Conditions Générales avec une majuscule, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel, auront la signification suivante :

« **Site Internet** » : a la signification qui lui est attribuée à l'avertissement ;

« **Charte des Données Personnelles** » : désigne la charte relative à la protection des données personnelles des utilisateurs du Site Internet et des services de l'Organisateur, élaborée par l'Organisateur en partenariat avec l'Opérateur ;

« **Comptes** » : désignent le Compte de Jeu Anonyme et le Compte Joueur ;

« **Compte de Jeu Anonyme** » : désigne tout compte activé sur le Site Internet par toute personne physique âgée de dix-huit (18) ans et plus en entrant le Pseudo et le code PIN affiché sur un Coupon prépayé rechargé en espèce auprès d'un Point de Vente ;

« **Compte Joueur** » : désigne tout compte créé sur le Site Internet par toute personne physique âgée de dix-huit (18) ans et plus ;

« **Conditions Générales** » : désigne les présentes conditions générales, en ce compris le préambule et l'avertissement, étant précisé que, pour les besoins dudit avertissement, le terme « vous » désigne le Joueur ;

« **Coupon Prépayé** » : désigne un billet rechargé en espèce auprès d'un Point de Vente agréé par l'Organisateur indiquant notamment un Pseudo et un code PIN permettant d'activer un Compte de Jeu Anonyme sur le Site Internet ;

« **Dirhams** » : a la signification qui lui est attribuée à la clause 10.1 des présentes ;

« **Joueur** » : désigne toute personne physique âgée de dix-huit (18) ans et plus utilisant le Site Internet ;

« **Opérateur** » : désigne la société Sisal Loterie Maroc, société à responsabilité limitée à associé unique de droit marocain, au capital de 67.395.000,00 dirhams, immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le numéro 402099, ayant son siège social au 4, rue Adil El Haraki, plateaux de bureaux 10, 12 et 13, quartier des Hôpitaux, boulevard Abdelmoumen, Casablanca – Maroc, chargée par l'Organisateur de gérer le Site Internet;

« **Organisateur** » : désigne la Société de Gestion de la Loterie Nationale, par abréviation SGLN société anonyme au capital de 5.000.000,00 dirhams, immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le numéro 31755, ayant son siège social au 8ème étage de la Tour Crystal 2, Marina Casablanca, Boulevard Sidi Mohamed Ben Abdellah, 20030, Casablanca – Maroc, chargée de l'organisation et de l'exploitation de la Loterie Nationale, en vertu d'une convention conclue entre la Caisse de Dépôt et de Gestion et l'Etat marocain le 28 mars 1972, en application de la loi n° 23-71 du 13 kaada 1391 relative à la loterie nationale et aux loteries autorisées (B.O. 5 avril 1972) et du décret n° 2-72-310 du 14 jourmada I 1392 fixant les conditions de gestion, d'organisation et de contrôle de la loterie nationale (B.O. 28 juin 1972) ;

« **Points de vente** » : désigne tout point de vente – tel que les bureaux de tabac, les kiosques à journaux, les épiceries et les téléboutiques - agréé par l'Organisateur ; y compris à émettre des Coupons Prépayés ;

« **Prise de Jeu avec Abonnement** » : désigne les prises de jeu anticipées pour les prochains X tirages. X étant défini par le Joueur et compris entre 2 et une limite définie dans le règlement de chaque jeu ;

« **Service Clients** » : désigne le service interne de l'Opérateur chargé de la réception et du traitement des demandes et réclamations des Joueurs ;

3. Inscription :

Afin de participer aux jeux accessibles via le Site Internet, chaque nouveau Joueur doit créer un compte personnalisé dénommé « Compte Joueur » ou « Compte de Jeu Anonyme ».

3.1 Compte Joueur

3.1.1 Création du Compte Joueur :

Pour la création de son Compte Joueur, le nouveau Joueur devra cliquer sur le bouton « S'inscrire » situé en haut de la page d'accueil principale et remplir le formulaire d'inscription mentionnant, notamment, les informations suivantes : nom et prénom, sexe, date de naissance, adresse du domicile, adresse e-mail, téléphone mobile ou fixe, numéro de la pièce d'identité et sa date d'expiration, nom d'utilisateur (pseudo) et mot de passe, question et réponse de sécurité. Par ailleurs, le Joueur disposera de la faculté de vérifier l'ensemble des informations saisies par lui afin que ce dernier puisse, le cas échéant, corriger lesdites informations avant leur validation définitive.

Le Joueur devra également saisir un code dénommé « captcha » (ou tout autre modèle similaire).

Le Joueur doit attester sur l'honneur être majeur et déclarer avoir pris connaissance et accepter la Charte des Données Personnelles, les Conditions Générales ainsi que les règlements en vigueur des jeux accessibles via le Site Internet.

L'Opérateur ou l'Organisateur se réserve le droit de demander, à tout moment, à tout titulaire d'un Compte Joueur tout document justifiant les informations communiquées lors de l'inscription et notamment, son identité, son âge, et/ou son adresse.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure, à sa seule discrétion, les Joueurs qui fournissent des informations et/ou documents erronés et/ou falsifiés lors de leur inscription, ou qui n'ont pas répondu à la demande de l'Opérateur ou de l'Organisateur, selon le cas, en application de l'alinéa précédent dans le délai fixé dans ladite demande.

Une fois l'inscription réalisée, le Compte Joueur aura le statut de compte « actif non enregistré », tant que le Joueur n'aura pas rempli les conditions définies à la clause 4 ci-dessous.

3.1.2 Nom d'utilisateur et Mot de passe du Compte Joueur :

Un mot de passe doit être distinctif et contenir une combinaison de chiffres, de lettres et de caractères spéciaux comprenant huit (8) à douze (12) caractères.

Le Joueur doit être prudent et sélectif lors du choix de son nom d'utilisateur (pseudo) et de son mot de passe.

En conséquence, l'Organisateur ne pourra être tenu responsable de toute utilisation frauduleuse et/ou piratage par un tiers de ces noms d'utilisateur et mot de passe.

A l'issue de son inscription, le Joueur recevra sur son adresse email son nom d'utilisateur validé. Le Joueur devra ensuite cliquer sur le lien fourni pour confirmer son inscription.

3.1.3 Mot de passe oublié du Compte Joueur :

En cas d'oubli de son mot de passe de Compte Joueur, le Joueur doit demander un nouveau mot de passe soit (i) en contactant directement le Service Clients qui, après avoir vérifié et validé son identité, lui permettra de choisir un nouveau mot de passe, soit (ii) en cliquant sur le lien « mot de passe oublié » qui se trouve en dessous du bouton « Se Connecter ». Le Joueur sera invité à entrer son adresse email et sa date de naissance et donc la réponse à la demande de sécurité. Un e-mail sera immédiatement envoyé à l'adresse mail que le Joueur a mentionnée lors de son inscription. Cet e-mail contiendra un lien pour changer le mot de passe afin d'accéder à son Compte Joueur.

Le Joueur sera ensuite guidé pour modifier son mot de passe temporaire et choisir un nouveau mot de passe, lequel annulera et remplacera l'ancien mot de passe. Il est à noter qu'en cas d'oubli de son nom d'utilisateur (pseudo), le Joueur devra contacter le Service Clients afin que ce dernier lui communique son nom d'utilisateur (pseudo). Pour ce faire, le Joueur devra indiquer au Service Clients soit son nom, soit son adresse postale, soit sa date de naissance ou son numéro de Compte de jeu.

3.1.4 Modification des données personnelles relatives au Compte Joueur :

Sans préjudice des dispositions de la loi n° 09-08 du 18 février 2009 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, lors de la création de son Compte Joueur via le Site Internet, le Joueur disposera de la faculté de modifier son adresse email et son numéro de téléphone. Le Joueur s'engage à tenir en permanence à jour les données inhérentes à son Compte Joueur et, notamment, à contacter sans délai le Service Clients pour lui fournir les justificatifs afférents aux modifications concernées ainsi que les nouveaux documents qui annuleront et remplaceront les anciens documents. Ainsi, chaque Joueur peut s'adresser au Service Clients pour exercer ses droits d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi n° 09-08 susmentionnée.

Ce traitement de données personnelles a fait l'objet de l'autorisation numéro [A-GC-264/2021] délivrée par la Commission Nationale de Contrôle de Protection des Données à Caractère Personnel en date du [01/10/2021].

3.2 Compte de Jeu Anonyme

3.2.1 Création du Compte de Jeu Anonyme :

Afin de créer un Compte de Jeu Anonyme, le Joueur devra recharger un Coupon Prépayé dans un Point de vente agréé par la SGLN.

Le Joueur a la possibilité de recharger un Compte de Jeu Anonyme par Coupons Prépayés du montant de son choix.

Le montant minimum pour recharger un Compte de Jeu Anonyme est de dix (10) Dirhams. Le montant maximum pour recharger un Compte de Jeu Anonyme est de mille (1.000) Dirhams.

Le Coupon Prépayé indiquera notamment :

- les termes d'accès au compte (Pseudo et code PIN) que le Joueur doit saisir sur le Site Internet;
- le montant de la recharge constituant le solde du Compte de Jeu Anonyme ;
- la date d'émission du Coupon Prépayé et la date de validité du Compte de Jeu Anonyme.

3.2.2 Mot de passe du Compte de Jeu Anonyme :

Par mesure de sécurité, le Joueur du compte de jeu anonyme est invité à changer le mot de passe du Compte de Jeu Anonyme dès la première connexion.

Le mot de passe du Joueur doit répondre à la politique et standards de définition des mots de passe de l'Organisateur/Opérateur.

Un mot de passe doit être distinctif et contenir une combinaison de chiffres, de lettres et de caractères spéciaux comprenant huit (8) à douze (12) caractères.

En conséquence, l'Organisateur ne pourra être tenu responsable de toute utilisation frauduleuse et/ou piratage par un tiers de ces mots de passe.

3.2.3 Mot de passe oublié du Compte de Jeu Anonyme :

Tout mot de passe oublié ne peut pas être récupéré. En cas d'oubli de son mot de passe du Compte de Jeu Anonyme, le Joueur devra se présenter à un Point de Vente agréé par la SGLN muni de son Coupon Prépayé et demander la clôture de son Compte de Jeu Anonyme afin de retirer son solde selon les conditions définies à la clause 11 ci-dessous.

4. Activation des Comptes :

4.1 Activation du Compte Joueur :

Pour que le Compte Joueur puisse passer du statut « actif non enregistré » au statut « actif et enregistré », le Joueur doit envoyer par pièces jointes via téléchargement pendant son inscription ou par une des modalités de contact visées à la clause 16 des Conditions Générales à l'Opérateur une copie recto-verso de sa carte d'identité nationale, ou de sa carte de séjour/résidence ainsi qu'une attestation de RIB. Sur la base de ces documents envoyés par le Joueur, l'Opérateur vérifiera l'exactitude des informations fournies par le Joueur lors de son inscription au Site Internet.

Le Joueur disposera d'un délai de soixante (60) jours à compter de la date de son inscription pour transmettre à l'Opérateur les documents mentionnés ci-dessus. Dans le cas où les documents communiqués ne sont pas valables ou sont expirés, et en cas de défaut de réception par l'Opérateur desdits documents dans le délai de soixante (60) jours susvisé, l'Opérateur procédera à la suspension du Compte Joueur. Le Joueur disposera d'un délai supplémentaire de (30) jours pour l'envoi des documents mentionnés ci-dessus. Passé ce

délagi, l'Opérateur procédera à la clôture du Compte Joueur qui aura, dès lors, le statut de compte « clôturé », conformément à la clause 6 ci-dessous.

A condition que le Compte Joueur n'ait pas le statut de compte « clôturé », et après communication des documents susvisés à l'Opérateur d'une façon claire et lisible et dans les formes et délais susmentionnés, l'Opérateur modifiera le statut du Compte Joueur qui passera d'un statut « actif non enregistré » vers un statut « actif enregistré ».

4.2 Activation du Compte de Jeu Anonyme :

Pour l'activation d'un Compte de Jeu Anonyme, le Joueur devra cliquer sur le bouton « Utiliser un Tickit » situé en haut de la page d'accueil principale et remplir les champs de connexion mentionnant, le Pseudo et le code PIN figurant sur le Coupon Prépayé. Pour des mesures de sécurité, suite à la première connexion, le Joueur devra immédiatement changer le code PIN affiché sur le Coupon Prépayé par un nouveau mot de passe. Le Compte de Jeu Anonyme sera alors activé pour le jeu, les gains, et le retrait. Si le Joueur ne change pas le code PIN, il ne pourra pas activer son Compte de Jeu Anonyme et ne pourra donc pas jouer.

En activant son Compte de Jeu anonyme, le Joueur sera réputé être majeur et avoir pris connaissance et accepté les Conditions Générales ainsi que les règlements en vigueur des jeux accessibles via le Site Internet.

La date d'émission du Coupon Prépayé par le terminal du Point de Vente agréé par la SGLN correspond à la date d'activation du Compte de Jeu Anonyme.

5. Accès aux Comptes:

Afin de se connecter à un Compte Joueur ou à un Compte de Jeu Anonyme, le Joueur remplit les champs de connexion, à savoir le Pseudo et le mot de passe. .

Tout mouvement effectué sur les Comptes résultant d'une authentification réussie avec le nom d'utilisateur (pseudo) et le mot de passe est sous la responsabilité exclusive du titulaire du Compte Joueur ou du compte de jeu anonyme.

6. Clôture des Comptes:

6.1 Clôture du Compte Joueur :

La clôture du Compte Joueur signifie que ce dernier sera fermé définitivement et ne pourra plus être réactivé. Le Joueur reconnaît que l'Organisateur pourra, de plein droit et sans préavis, clôturer le Compte Joueur, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, notamment dans les cas suivants :

- Le Joueur, possédant un Compte Joueur, notifie expressément et par écrit conformément aux stipulations de la clause 16 ci-après, sa demande de clôture de son Compte Joueur au Service Clients. En cas de doute, l'Opérateur se réserve le droit de confirmer, dans un délai de soixante (60) jours à compter de ladite notification, cette demande auprès du Joueur ;
- L'Opérateur n'a pas reçu du Joueur, dans le délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de création de son Compte Joueur, l'intégralité des documents requis dans les conditions spécifiées à la clause 4 ci-dessus ;

- Le Joueur communique à l'Opérateur des documents de validation (Carte d'Identité Nationale, Carte de résidence/de séjour) de son identité/âge, qui ne correspondent pas aux données saisies dans son Compte Joueur lors de son inscription ou d'une quelconque modification au niveau dudit Compte Joueur ;
- Tout Compte Joueur n'ayant enregistré aucun mouvement durant une période de douze (12) mois consécutifs ;
- L'Opérateur soupçonne que le titulaire du Compte Joueur a utilisé le Site Internet de manière frauduleuse et/ou à des fins suspectes ;
- L'Opérateur se rend compte, par quelque moyen que ce soit, qu'un Joueur est mineur, étant précisé que, dans ce cas, l'Opérateur annulera toute prise de jeu en cours effectuée par ce mineur et ce dernier ne pourra pas obtenir le paiement de ses gains ;
- Le Joueur ne répond pas à la demande formulée par l'Organisateur ou l'Opérateur, en application de l'avant dernier alinéa de la clause 3.1.1, dans le délai fixé dans ladite demande ;
- Plus généralement, en cas de non-respect par le Joueur des Conditions Générales, de la Charte des Données Personnelles et/ou des règlements en vigueur des jeux accessibles via le Site Internet.

Le titulaire du Compte Joueur clôturé recevra un email de l'Opérateur lui notifiant, notamment, la clôture de son Compte Joueur ainsi que les modalités et conditions relatives à la réception de son solde. Dès la réception du mail, le titulaire du Compte Joueur clôturé a un délai de soixante jours (60) pour retirer son solde auprès de la SGLN. Passé ce délai, le solde reviendra à l'Organisateur et le titulaire du Compte Joueur clôturé n'aura plus le droit de le retirer. Si le joueur n'a pas fourni au préalable ses informations bancaires, le Compte de jeu sera suspendu jusqu'à ce que le joueur envoie les informations nécessaires à cette fin. Aucune opération ne peut être effectuée sur un Compte suspendu. Il est expressément stipulé que cette opération de restitution du solde ne sera réalisée que (i) si l'Opérateur et l'Organisateur n'ont aucun soupçon relatif à des pratiques suspectes ou frauduleuses éventuellement réalisées par le titulaire du Compte Joueur clôturé et (ii) si le Compte Joueur n'a pas été clôturé au motif que le Joueur est un mineur. Par ailleurs, il est entendu que seul le solde final enregistré par le système central de l'Opérateur fait foi.

6.2 Clôture du Compte de Jeu Anonyme

La clôture du Compte de Jeu Anonyme signifie que ce dernier sera fermé définitivement et ne pourra pas être réactivé. Le Joueur reconnaît que l'Organisateur pourra, de plein droit et sans préavis, clôturer le Compte de Jeu Anonyme, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, lorsque :

- le Compte de Jeu Anonyme arrive à la date d'expiration du Coupon Prépayé ;
- Le Joueur procède au retrait de son solde/gains ;
- l'Opérateur soupçonne que le titulaire du Compte de Jeu Anonyme a utilisé le Site Internet de manière frauduleuse et/ou à des fins suspectes ;
- l'Opérateur se rend compte, par quelque moyen que ce soit, qu'un Joueur est mineur, étant précisé que, dans ce cas, l'Opérateur annulera toute prise de jeu en cours effectuée par ce mineur et ce dernier ne pourra pas obtenir le paiement de ses gains ; et
- plus généralement, en cas de non-respect par le Joueur des Conditions Générales, des règlements en vigueur des jeux accessibles via le Site Internet.

7. Sécurité :

L'Organisateur donne une importance primordiale à la sécurité des données fournies sur le Site Internet. Ainsi, les données personnelles de chaque Joueur titulaire d'un Compte Joueur seront sécurisées au mieux pendant l'utilisation des services en ligne et ce, conformément à la réglementation en vigueur. Le Joueur titulaire d'un Compte Joueur peut s'adresser au Service Clients pour exercer ses droits d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi n° 09-08 du 18 février 2009 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

7.1 Cryptage :

Les informations fournies par le Joueur via le Site Internet sont cryptées selon le protocole https et ne peuvent pas être lues sur Internet. Le cryptage est utilisé sur tous les enregistrements, gestion des comptes, jeux et paiements.

7.2 Mesures de sécurité additionnelles :

Si le Joueur est connecté à son Compte Joueur et qu'il n'enregistre pas de transactions pendant une certaine durée, il sera automatiquement déconnecté, et ce pour des raisons de sécurité.

8. Responsabilité :

8.1 Responsabilité du Joueur :

Dans le cas où l'Opérateur et/ou l'Organisateur suspectent que le Compte Joueur ou le Compte de Jeu Anonyme fait l'objet d'une utilisation frauduleuse et/ou en cas de violation des Conditions Générales, de la Charte des Données Personnelles le cas échéant, et/ou des règlements en vigueur des jeux accessibles via le Site Internet, l'Opérateur pourra, le cas échéant, surseoir immédiatement au paiement des gains, voire clôturer le Compte Joueur ou le Compte de Jeu Anonyme concerné à sa seule discrétion. Toute activité frauduleuse ou suspecte pourra, le cas échéant, être déclarée aux autorités compétentes. L'Opérateur se réserve le droit d'annuler toute prise de jeux réalisée par toute personne travaillant pour le compte de ce dernier et ayant tenté de commettre une fraude à l'égard de l'Opérateur et/ou de l'Organisateur. L'Opérateur se réserve aussi le droit de suspendre tout versement ou montant gagnant jusqu'à ce que l'identité du gagnant soit correctement vérifiée par les soins de l'Opérateur, afin de s'assurer notamment que le paiement de la somme des gains soit adressé à la personne concernée.

8.2 Responsabilité de l'Organisateur et/ou de l'Opérateur :

L'Organisateur et/ou l'Opérateur ne peuvent être tenus responsables des informations erronées que le Joueur a pu transmettre lors de son inscription, de l'absence de mise à jour de ces données par le Joueur ou des erreurs qu'il peut commettre en jouant, ainsi que de tout dommage résultant de comportements excessifs ou pathologiques vis-à-vis du jeu, d'une panne technique, d'une atteinte au système de traitement automatisé de données, de difficultés provenant du réseau Internet empêchant notamment l'accès au Site Internet ou la bonne navigation sur celui-ci, des défauts de fonctionnement ou d'utilisation du poste informatique du Joueur, d'une interruption temporaire ou d'un arrêt définitif des jeux ou de

tout autre fait hors de son contrôle, notamment d'éventuels actes de malveillance externe. Il est expressément entendu que, l'Organisateur, et/ou l'Opérateur ne peuvent, en aucun cas, être tenus pour responsables des erreurs de direction ou de redirection, d'une absence de disponibilités d'informations et/ou de la présence de virus sur le Site Internet. La connexion au Site Internet implique la connaissance et l'acceptation par les Joueurs des caractéristiques et des limites liés à l'utilisation d'Internet, d'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et des risques de contamination par d'éventuels virus. En cas de nécessité, notamment en cas de travaux d'entretien, de panne technique, d'atteinte au système de traitement automatisé de données ou de difficultés provenant du réseau Internet, l'accès au Site Internet ainsi que l'exploitation des jeux peuvent être suspendus provisoirement, voire arrêtés définitivement, ce que le Joueur reconnaît et accepte.

9. Jeu responsable :

L'Organisateur a mis en place un certain nombre de mesures afin de prévenir et lutter contre les comportements excessifs ou pathologiques vis-à-vis du jeu. Ces mesures peuvent être divisées en deux catégories :

- a) Les mesures que l'Organisateur lui-même impose à l'opération des jeux. Dans ce cadre, l'Opérateur applique une limite de mises maximum par Joueur et par jour.
- b) Les mesures qui consistent à fournir aux Joueurs un accès à la gestion de leurs Comptes Joueurs, afin qu'ils puissent eux-mêmes contrôler le service qui leur est offert par l'Opérateur. Dans ce cadre :
 - Le Joueur peut définir la limite de recharge mensuelle ;
 - Le Joueur a la possibilité de s'auto-exclure du service et ainsi de ne plus pouvoir utiliser son Compte Joueur pendant une période qu'il aura déterminée ;
 - Le Joueur a la possibilité de demander la fermeture immédiate de son Compte Joueur.

10. Fonctionnement d'un Compte Joueur :

10.1 Dépôt :

Le titulaire d'un Compte Joueur ayant le statut « actif non enregistré » ou « actif enregistré » a la possibilité d'effectuer des dépôts d'argent sur son Compte Joueur en utilisant tous types de cartes bancaires autorisées par le CMI au Maroc ou en procédant à des virements bancaires. Seuls les dépôts en dirhams marocains (« **Dirhams** ») sont acceptés sur le Site Internet. Tout Joueur ayant rencontré une quelconque difficulté lors du dépôt des fonds sur son Compte Joueur peut contacter le Service Clients par téléphone ou email. Un montant de dépôt minimum stipulé par l'Opérateur est exigé.

10.1.1 Recharge par carte bancaire :

Tout Joueur souhaitant effectuer un dépôt sur son Compte Joueur en utilisant sa carte bancaire, doit cliquer sur le lien « Recharge » sur le Site Internet. Deux modes de paiement sont valables, le Joueur est invité à choisir le paiement par « Carte Bancaire », saisir par la suite le montant qu'il souhaite déposer et valider le formulaire. Après validation du formulaire, le Joueur doit saisir les références de sa carte bancaire et confirmer sa recharge.

10.1.2 Recharge par virement bancaire :

Un virement bancaire permet au Joueur de déposer des fonds auprès de la banque de l'Opérateur. Un virement bancaire peut prendre un certain délai, conformément aux normes bancaires en vigueur, étant précisé que des frais bancaires s'y appliquent et restent à la charge exclusive du Joueur. Tout Joueur souhaitant effectuer un dépôt par virement bancaire sur son Compte Joueur doit cliquer sur le bouton « Recharge » sur la page d'accueil et choisir « Virement Bancaire ».

Un état apparaîtra à l'écran récapitulatif : les détails du compte bancaire où le Joueur peut transférer les fonds ainsi qu'un numéro unique de référence dont le Joueur aurait besoin pour le transmettre à sa banque. Le Joueur doit conserver tous les reçus bancaires et les références comme preuve de paiement. Un montant de dépôt minimum stipulé par l'Opérateur est exigé.

10.1.3 Frais :

Il est à noter que tout dépôt effectué par carte bancaire, ou par virement bancaire, ou par tout autre mode de paiement accepté par l'Opérateur peut engendrer des frais bancaires qui seront supportés intégralement par le Joueur.

10.2 Retrait :

Seuls les titulaires d'un Compte Joueur « actif enregistré » pourront procéder à des retraits de sommes d'argent dans la limite de leurs gains. Ils pourront retirer le solde à la clôture du compte de jeu. Les montants retirés sont versés aux Joueurs selon les modes de retrait visés à la clause 10.2.1. Tout Joueur ayant rencontré une quelconque difficulté lors du retrait des fonds dans son Compte Joueur peut contacter le Service Clients.

10.2.1 Retrait par virement bancaire et par carte bancaire :

Tout Joueur souhaitant procéder à un retrait de fonds de son Compte Joueur, doit se rendre à la section « Mon Compte » et choisir l'option « Retrait ». Le Joueur sera informé du solde de son Compte Joueur et du montant maximal pouvant être retiré.

Les retraits ne sont pas autorisés à partir d'un Compte Joueur ayant le statut « actif non enregistré ». Une fois le montant que le Joueur souhaite retirer est saisi, la demande sera traitée conformément aux procédures stipulées par l'Opérateur.

Il est à noter que le traitement d'un virement bancaire peut prendre entre trois (3) à cinq (5) jours ouvrables.

Un montant de retrait stipulé par l'Opérateur minimum/maximum est exigé. Ces montants pourront être amenés à changer conformément aux exigences légales et réglementaires en vigueur.

10.2.2 Frais :

Il est à noter que tout retrait effectué par virement ou par carte bancaire peut engendrer des frais bancaires qui seront supportés intégralement par le Joueur.

10.3 Prise de jeux :

Le Joueur a la possibilité d'opérer des prises de jeu. Le Joueur saisit son nom d'utilisateur et son mot de passe et choisit le jeu auquel il veut participer en suivant les instructions qui lui sont données sur le Site Internet. La participation à un des jeux disponibles sur le Site Internet implique l'adhésion au règlement en vigueur de ce jeu disponible sur le Site Internet. Sur le Site Internet, le Joueur peut accéder à l'historique de ses prises de jeux et de ses transactions. Le montant de chaque prise de jeux est déduit du solde du Compte Joueur.

10.4 Promotions spéciales :

A titre promotionnel, l'Organisateur et/ou l'Opérateur peut offrir des parties gratuites sous la forme de « crédits de jeux » (appelés aussi « bonus ») accordés aux Joueurs inscrits sur le Site Internet ou aux nouveaux joueurs. Les conditions de participation sont particulières pour chaque opération et feront l'objet d'une information générale sur le Site Internet.

Les « bonus » obtenus sont ajoutés aux disponibilités du Compte Joueur. Selon les dispositions de chaque opération, les « bonus » peuvent être utilisables uniquement sur certains jeux ou types de jeux. En cas de non utilisation à l'expiration de leur durée de validité, l'Opérateur se réserve le droit de les annuler. Les « bonus » ne peuvent pas faire l'objet d'un retrait par le Joueur. Lorsque le Joueur réalise une prise de jeu, ses « bonus » en cours de validité sont utilisés en priorité.

10.5. Paiement des gains :

Les gains en dirhams, inférieurs ou égaux à cinquante mille (50.000,00) Dirhams, acquis lors d'une ou plusieurs prises de jeu sont crédités sur le Compte Joueur. Le Compte Joueur ayant le statut « actif non enregistré » ou « actif enregistré » sera ainsi crédité du montant correspondant. Les gains strictement supérieurs à cinquante mille (50.000,00) Dirhams, acquis lors d'une ou plusieurs prises de jeu à partir d'un Compte Joueur « actif » enregistré ou non, ne sont pas crédités sur le Compte Joueur à l'exclusion des gains acquis lors d'une ou plusieurs prises de jeu dans la catégorie des « jeux instantanés » qui sont crédités sur le compte joueur.

Le Joueur avec un Compte Joueur « actif et enregistré » devra récupérer ses gains auprès de l'Organisateur muni de sa CIN ou de sa carte de séjour/résidence, et du reçu de jeu que le Joueur peut imprimer depuis la section « Historique » sur le Site Internet. Le Joueur titulaire d'un Compte Joueur « actif non enregistré » doit tout d'abord régulariser sa situation en envoyant sa pièce d'identité et après pourra se présenter auprès de l'Organisateur avec ladite pièce d'identité et le reçu imprimé. Il est entendu que seule la notification des gains enregistrée au niveau du système central de l'Organisateur fait foi.

11. Fonctionnement du Compte de Jeu Anonyme

Lorsque le Compte de Jeu Anonyme est actif, les fonctions de jeu et de crédit des gains sont activées. Le jeu en abonnement n'est pas disponible pour le compte de jeu anonyme.

Le Joueur peut donc jouer à tous les jeux disponibles sur le [Site](#) Internet, et ceci dans la limite du solde de son Coupon Prépayé ainsi que pendant la période de validité de ce dernier.

Le Compte de Jeu Anonyme ne peut être rechargé plusieurs fois ni faire l'objet de plusieurs transactions de retrait des gains/soldes.

Les jeux en abonnement ne sont pas autorisés pour le Compte de Jeu Anonyme.

Le Joueur du Compte de Jeu Anonyme peut consulter l'historique de ses transactions, changer le mot de passe et accéder au Support et FAQ.

Le Joueur dispose d'un délai de 21 jours à partir de la date d'émission du Coupon Prépayé pour effectuer des transactions de jeu sur le Site Internet, consulter son historique de jeu et retirer son solde.

Passé ce délai, le Joueur dispose de 9 jours supplémentaires pour consulter son historique de jeu et retirer son solde.

Passé ce délai, le montant restant sur le Compte de Jeu Anonyme sera définitivement et irrévocablement versé à l'Organisateur et l'exercice par le Joueur de son droit de retrait de solde sera forclos.

11.1 Prise de jeux et paiement des gains :

Le Joueur a la possibilité d'effectuer des prises de jeu. Le Joueur saisit son Pseudo et son mot de passe et choisit le jeu auquel il veut participer en suivant les instructions qui lui sont données sur le Site Internet. La participation à un des jeux disponibles sur le Site Internet implique l'acceptation et l'adhésion au règlement en vigueur de ce jeu disponible sur le Site Internet. Le Joueur peut accéder à l'historique de ses prises de jeux et de ses transactions. Le montant de chaque prise de jeux est déduit du solde du Compte de Jeu Anonyme.

Les gains en dirhams, inférieurs ou égaux à cinquante mille (50.000,00) Dirhams, acquis lors d'une ou plusieurs prises de jeu sont crédités sur le Compte de Jeu Anonyme. Le Compte de Jeu Anonyme sera ainsi crédité du montant correspondant. Les gains strictement supérieurs à cinquante mille (50.000,00) Dirhams, acquis lors d'une ou plusieurs prises de jeu, ne sont pas crédités sur le Compte de Jeu Anonyme – lesdits gains sont versés au Joueur dans les conditions spécifiées à la clause 11.3.

11.2 Promotions spéciales :

Les bonus et promotions spéciales ne sont pas disponibles au Compte de Jeu Anonyme.

11.3 Retrait :

Le Joueur titulaire d'un Compte de Jeu Anonyme ne pourra procéder au retrait de son solde et de ses gains qu'une seule fois entraînant automatiquement la clôture définitive du Compte de Jeu Anonyme, étant précisé que ce retrait ne peut intervenir que dans les délais prévus à la clause 11 des présentes et suivant le montant des gains inscrit sur le Compte de Jeu Anonyme au moment de la clôture dudit compte.

En effet, les modalités de retrait du solde sont fixées comme suit :

- Lorsque le solde du Compte de Jeu Anonyme est en dessous de mille (1.000) Dirhams, le Joueur peut retirer ledit solde et fermer le Compte de Jeu Anonyme auprès d'un Point de Vente sous réserve de la présentation de l'original du Coupon Prépayé.

- Lorsque le solde du Compte de Jeu Anonyme est supérieur ou égal à mille (1.000) Dirhams et inférieur à dix mille (10.000) Dirhams, le Joueur peut retirer ledit montant et fermer le Compte de Jeu Anonyme auprès d'un Point de Vente (à la discrétion du détaillant) ou auprès de la SGLN sous réserve de la présentation de l'original du Coupon Prépayé .
- Lorsque le solde du Compte de Jeu Anonyme est supérieur ou égal à dix mille (10.000) Dirhams et inférieur à cinquante mille (50.000) Dirhams, le Joueur peut retirer ledit solde et fermer le Compte de Jeu Anonyme dans un Point de Vente (à la discrétion de ce dernier), auprès de la SGLN ou d'un Centre de Paiement sous réserve de la présentation de l'original du Coupon Prépayé et de la pièce d'identité du Joueur.

Lorsque le solde du Compte de Jeu Anonyme est supérieur ou égale à cinquante (50.000) Dirhams, le Joueur peut retirer ledit solde et fermer le Compte de Jeu Anonyme uniquement auprès de la SGLN sous réserve de la présentation de l'original du Coupon Prépayé et de la pièce d'identité du Joueur

Une fois le retrait effectué, le Coupon Prépayé et le Compte de jeu Anonyme y afférent seront définitivement désactivés.

12. Propriété intellectuelle

Sauf disposition contraire contenue dans les présentes, l'ensemble des éléments figurants sur le Site Internet et le site lui-même (y compris notamment les textes, données, bases de données, graphismes, logos, marques, dénominations, animations, images, vidéos, sons, logiciels et tous autres éléments –les « **Eléments** ») est la propriété exclusive de l'Organisateur et/ou de l'Opérateur et/ou des tiers lui ayant concédé une licence, et relève de la législation marocaine et internationale sur le droit d'auteur et plus largement de la propriété intellectuelle.

Ces Eléments sont protégés par les droits d'auteurs, copyrights, marques, brevets, droits sur les bases de données, secrets de fabrique et/ou tous autres droits de propriété intellectuelle.

Tous les droits de reproduction, de représentation et de communication publique sont réservés, y compris les représentations visuelles, photographiques, iconographies ou autres. La reproduction de tout ou partie du Site Internet sur un support électronique, quel qu'il soit, est formellement interdite sauf autorisation expresse de l'Organisateur et/ou de l'Opérateur.

Les marques et logos utilisés sur le Site Internet ont été déposés, leur reproduction constituerait une contrefaçon. Tous les droits d'utilisation sont réservés. Toute reproduction ou représentation totale ou partielle du Site Internet et/ou de son contenu, par quelque procédé que ce soit et sans autorisation expresse, est interdite et sera sanctionnée conformément à la loi en vigueur.

L'Organisateur et l'Opérateur concèdent au Joueur une licence gratuite non-exclusive, incessible, personnelle et limitée à son usage privé, d'accès, d'utilisation et de visualisation du Site Internet et de ses Eléments aux fins de participer aux jeux accessibles via le Site Internet. Ce droit est concédé pour un usage exclusivement personnel, privé et non commercial, et sous réserve de conserver toutes les mentions relatives aux droits de reproduction et de propriété intellectuelle qui s'y rapportent. A ce titre, il est interdit au Joueur de copier et/ou de reproduire en tout ou partie des Eléments par n'importe quel moyen et sur n'importe quel

support, existant ou à venir, de traduire les Eléments dans tout autre langage ou langue et d'adapter les Eléments.

Tout autre usage des Eléments est strictement interdit et constitue une violation des dispositions de la réglementation relative à la propriété intellectuelle et commerciale.

13. Forclusion :

Les gains strictement supérieurs à cinquante mille (50.000,00) Dirhams, acquis lors d'une (1) prise de jeu à partir d'un Compte Joueur « actif et enregistré » sont payables, conformément à la clause 11 ci-avant, dans un délai de 60 jours à compter du jour de la publication des résultats du tirage, sous peine de forclusion. Passé le délai de 60 jours susvisé, ces gains seront forclos.

14. Réclamations :

Sous peine de forclusion, toutes les réclamations concernant le paiement des gains doivent être adressées à l'Organisateur. Toutes réclamations, autres que celles susvisées, relatives aux jeux accessibles via le Site Internet doivent être adressées à l'Opérateur par l'un des moyens visés à la clause 16 des Conditions Générales.

15. Fraude :

Toute fraude ou tentative de fraude, et plus généralement toute infraction relative à la saisie des numéros de carte bancaire du Joueur ou à toute transaction effectuée par carte bancaire, ne peut en aucun cas engager la responsabilité de l'Organisateur et/ou de l'Opérateur.

Le Joueur s'engage à :

- prendre les mesures appropriées pour garantir que les fonds utilisés pour la recharge de son compte de jeu ainsi que les gains émanant de ce dernier ne soient pas utilisés pour aider ou soutenir, pour entreprendre ou encourager des actes de violence, des activités terroristes ou tout autre acte réprimandé par la législation applicable, et à se conformer aux dispositions légales et réglementaire en la matière.
- respecter les obligations qui lui incombent conformément à la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux.

16. Adresses de contact :

Le joueur peut contacter l'Opérateur par l'un des moyens suivants :

- Par numéro vert au Service Clients : [05 20 50 81 11]
- Par E-mail au Service Clients : [info@eloterie.ma]

18. Droit applicable – Litiges :

Les Conditions Générales sont régies et interprétées conformément au droit marocain.

Tous différends découlant des Conditions Générales ou en relation avec celles-ci ou pouvant naître de leur validité, de leur interprétation ou de leur exécution, seront exclusivement tranchés par les Tribunaux de Casablanca (Maroc).

19. Date de prise d'effet – Modification des Conditions Générales :

Les Présentes conditions générales prennent effet à compter de leur publication sur le Site Internet.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le Site Internet, les jeux et/ou les Conditions Générales. Toutes modifications entreront en vigueur dès leur publication sur le Site Internet. Si le Joueur continue à utiliser ce Site Internet, il sera réputé avoir accepté entièrement ces modifications et par conséquent les Conditions Générales ainsi modifiées.